



PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil communal

du mercredi 2 octobre 2024

N°32/2021-2026

Présidence de **Mme Floriane WYSS**

Le Conseil siège à la demande conjointe de la Municipalité et du Bureau du Conseil, dans la salle Agora du CUBE.

100 Conseillères et Conseillers ont été régulièrement convoqués.

83 sont présents au moment de l'appel.

17 sont absents.

Le quorum est atteint et le Conseil peut valablement délibérer.

Conseillères et Conseillers excusés : BAN Romulus, BUSSLINGER Jean-Hugues, CRIPPA Marc-Emmanuel, DESPONDS Alexandre, HASANI Argjend, HUEBNER Marlis, JARDIN Aude, JATON Maurice, OZBATUR Ertan, REYNOLDS Michel, SAARBACH William, SOUSA Antonio, VILLAVERDE Jordi, WANG Ruijia, WYSS Rita.

Conseiller·ère·s arrivé·e·s après l'appel : GASKELL Veronica, LAMBRIGGER Marc.

DOCUMENTS EN MAINS DES CONSEILLERS ET CONSEILLÈRES

- Ordre du jour ;
- Préavis N° 33/10.24 – Budget de l'exercice 2025 (version papier sur demande) ;
- Préavis N° 34/10.24 – Demande d'autorisation pour la conclusion d'un contrat de partenariat public-privé comprenant le versement d'annuités d'un montant de CHF 810'000.00 HT durant une période de 30 ans pour l'assainissement, la maintenance et la transformation partielle de la Patinoire des Eaux-Minérales en complexe sportif quatre saisons, subventions et soutiens non déduits, ainsi qu'une demande d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 1'107'901.30 HT, pour couvrir les divers et imprévus ;
- Préavis N° 35/10.24 – Création d'un poste de juriste ;
- Préavis N° 36/10.24 – Réponse au postulat du groupe PLR « Morges mérite mieux qu'une gare de banlieue ! » ;
- Rapport N° 27/10.24 de la commission en charge de l'étude du préavis N° 27/6.24 réponse au postulat Camille Robert et consorts « Le harcèlement de rue existe à Morges aussi » ;
- Rapport N° 30/10.24 de la Commission des finances en charge de l'étude du préavis N° 30/9.24 « Arrêté d'imposition 2025 » ;
- Réponse de la Municipalité à l'interpellation du groupe des Vert·e·s « Quand la Morges monte les coûts débordent » ;
- Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Aude JARDIN au nom du groupe des Vert·e·s « Délais des objets déposés ».

Mme la Présidente Floriane WYSS apporte deux modifications à l'ordre du jour :

La numérotation de l'ordre du jour était erronée. Le point 10 devient le point 6 et les points suivants sont adaptés en conséquence.

Point 7 : Deux interpellations ont été déposées au nom du groupe PLR, soit :

- « Quel avenir du rail à Morges ? », dépôt et développement.
- « Quelle gouvernance pour les TPM ? », dépôt et développement.

La parole n'est plus demandée et l'ordre du jour tel que modifié est accepté à l'unanimité moins deux abstentions.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 septembre 2024

Le procès-verbal est approuvé sans remarque à l'unanimité moins deux abstentions.

2. Communications du Bureau

Mme la Présidente Floriane WYSS fait part des deux communications suivantes :

- Retour sur le vote fictif organisé au Gymnase de Morges à l'occasion des votations fédérales du 22 septembre 2024. Du faux matériel de vote avait été édité par le Canton et deux isolements ainsi que des urnes qui ont été scellées à l'issue du vote ont été mis à disposition du gymnase par la commune. Le vote fictif ressemblait en tous points à un vrai vote, tant dans la procédure de vote que s'agissant du dépouillement. Les gymnasiens devaient signer et inscrire leur date de naissance sur une carte de vote personnelle, remplir le bulletin, le glisser dans l'enveloppe jaune, etc. Le scanner avait été paramétré pour comptabiliser les résultats et le taux de participation s'est élevé à 35,9%. Les gymnasiens étaient appelés à voter sur trois objets, à savoir l'initiative sur la biodiversité identique à celle de la votation officielle, sur le droit de vote à 16 ans au niveau cantonal et sur l'interdiction des téléphones portables au gymnase durant un mois. Les gymnasiens présents lors du dépouillement se sont montrés très intéressés et ont posé de nombreuses questions. Aux yeux des représentants du Bureau qui ont participé à ce dépouillement, l'expérience fut un succès et ne peut que contribuer à améliorer la sensibilisation à la citoyenneté.
- Toute personne arrivant après l'appel électronique est priée de s'annoncer par mail auprès de la secrétaire afin de faciliter son travail. Cela évitera ainsi une perte de temps dans la comparaison des données pour établir la liste des présences et garantira un décompte correct des jetons de présence.

3. Communications de la Municipalité

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce que la Municipalité a deux communications orales et commence par lire la suivante :

- **Nouvelles offres pour remplacer l'application mobile « Ville de Morges »**

Les moyens de communication évoluent, tout comme les habitudes de consommation. C'est ainsi que l'application mobile « Ville de Morges » n'existe plus. Elle avait été lancée en 2019. L'application mobile permettait de se tenir informé des actualités et des info-travaux de la Ville.

Les raisons de l'abandon de cette application sont multiples. Comme indiqué, les habitudes de consommation changent. Les citoyennes et citoyens ne sont plus enclins à télécharger des applications, parfois lourdes, si elles ne leur apportent pas une utilité concrète. De ce point de vue, l'application Ville de Morges n'offrait pas une grande plus-value. Cela s'est ressenti dans le nombre de téléchargements de l'application, qui a significativement baissé ces dernières années.

L'Office de la communication a planché sur une solution de remplacement pour diffuser ses informations, solution qui soit facile et économique à mettre en place. Concernant les info-travaux, ces nouvelles sont diffusées via la newsletter du même nom, et qui existe depuis quelques mois déjà.

Concernant les actualités, la nouvelle offre de remplacement lancée il y a quelques jours passe par deux canaux à choix : premièrement, une newsletter hebdomadaire intitulée « L'Infolettre », adressée aux abonnés tous les jeudis par courriel. Cette newsletter rassemble les dernières actualités parues sur le site morges.ch ainsi que les activités à venir, issues de l'agenda de la Ville.

Deuxièmement, la Ville a créé une chaîne WhatsApp, par laquelle elle diffuse chaque actualité au moment de sa parution, ainsi que les activités de l'agenda une fois par semaine. Les utilisatrices et utilisateurs de WhatsApp obtiennent ainsi les informations sur Morges via cette application. Les notifications sont à activer manuellement.

Nous rappelons que tous les canaux de communication de la Ville (newsletter, réseaux sociaux, Reflets, agenda, etc.) sont listés sur la page Internet « Morges vous informe », à l'adresse morges.ch/info. C'est là que vous pourrez vous inscrire aux newsletters ou trouver le lien pour vous abonner à la chaîne WhatsApp.

La Municipalité est convaincue que cette nouvelle offre permettra de satisfaire un large public désireux de se tenir informé de ce qui se passe à Morges, y compris les membres du Conseil communal.

- **M. le Municipal David GUARNA** présente le projet de budget 2025 au moyen d'une présentation Powerpoint. Le projet de budget est disponible en ligne ou en version papier sur demande des membres du Conseil communal.

Mme la Présidente Floriane WYSS ouvre la discussion.

Mme Véronique DESSAUX-HADORN revient sur la communication concernant l'application mobile de la Ville de Morges. Elle est surprise par le choix de l'application WhatsApp qui est une application régulièrement controversée par rapport à la collecte des métadonnées. Elle est également surprise par la durée de vie assez courte de l'application mobile « Ville de Morges » qui a été lancée en 2019. Elle se demande ce qui se pratique dans les autres villes qui disposent également de ce type d'application comme Lausanne.

Mme la Syndique Mélanie WYSS répond qu'elle comprend le questionnement de Mme DESSAUX-HADORN et que ce choix a été fait par rapport à la popularité de ce média. Elle rappelle que la chaîne fonctionne de la manière suivante : celles et ceux qui souhaitent s'y abonner reçoivent une notification. Les données sont anonymes, car en tant qu'abonné on ne voit pas qui sont les autres abonnés, il n'y a pas d'échanges entre eux. Ceci garantit la sécurité des données. Les informations sont simplement relayées et au vu de la popularité de ce média, il a été décidé de le proposer. Chacune et chacun est libre de s'y abonner ou pas. En parallèle, les newsletters qui ont été développées permettent de s'informer par domaine d'activité (info-travaux, bibliothèque, promotion économique, etc.). Quant à l'application, l'infrastructure qui avait été acquise nécessitait un réinvestissement. Une pesée d'intérêts a donc été effectuée entre son utilisation, son coût d'exploitation et le travail que représentait cette application pour l'Office de la communication et au vu des autres opportunités mentionnées, il a été décidé d'abandonner ce média, pour ces raisons-là.

4. Communications des associations intercommunales

Mme Catherine HODEL annonce que la semaine dernière, le Conseil intercommunal de la PRM a accepté son budget pour 2025 à l'unanimité des membres présents.

5. Préavis de la Municipalité

N° 33/10.24 Budget de l'exercice 2025 (**Commission des finances**)

N° 34/10.24 Demande d'autorisation pour la conclusion d'un contrat de partenariat public-privé comprenant le versement d'annuités d'un montant de CHF 810'000.00 HT durant une période de 30 ans pour l'assainissement, la maintenance et la transformation partielle de la Patinoire des Eaux-Minérales en complexe sportif quatre saisons, subventions et soutiens non déduits, ainsi qu'une demande d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 1'107'901.30 HT, pour couvrir les divers et imprévus – 1re séance de commission : mardi 8 octobre 2024 à 18 h 30, Salle des Pas perdus, Hôtel de Ville. **Présidence PLR**

Les commissaires sont :

- Sandra IMHOFF ZRIOUI
 - Michael FURHOFF
 - Clément BOURGEOIS
 - Michael FRANCESCATO
 - Logan ROMANENS
 - Loïc DOEBELIN
 - Jonathan SCHOPFER
 - Annabelle AMSLER
 - Sylvie FAY
-

N° 35/10.24 Création d'un poste de juriste – 1re séance de commission : mercredi 30 octobre 2024 à 18 h 30, Salle des Pas perdus, Hôtel de Ville. **Présidence PSIG**

Les commissaires sont :

- Nicolas HEREDIA
 - Sandra ETTER
 - Marlis HUEBNER
 - Axel TROGER
 - Dominique KUBLER
 - Philippe GUEYDAN
 - Robert MIKOLAJEWSKI
-

N° 36/10.24 Réponse au postulat du groupe PLR « Morges mérite mieux qu'une gare de banlieue ! » – 1re séance de commission : mardi 29 octobre 2024 à 18 h 30
Salle Henri-Perregaux, Hôtel de Ville. **Présidence VER**

Les commissaires sont :

- Sylvie TRUDU
- Christine MAYOR
- Eva FROCHAUX
- Béatrice GENOUD
- Loïc DOEBELIN
- Jonathan SCHOPFER
- Marc-Emmanuel CRIPPA

6. Rapports de commission

- **N° 27/10.24 Réponse au postulat de Camille ROBERT « Le harcèlement de rue existe à Morges aussi »**

M. Sylvie FAY, présidente-rapporteuse de la commission en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

Mme Camille ROBERT regrette de ne pas avoir pu assister à la séance de commission et aux discussions avec la PRM, retenue pour des raisons de santé.

Globalement, elle est satisfaite de la réponse de la Municipalité à son postulat et a lu avec beaucoup d'intérêt autant le rapport-préavis que le rapport de commission. Elle relève le point concernant le dispositif de suivi des victimes de violence domestique, pas directement en lien avec le postulat qui concerne le harcèlement de rue mais dont la mise en place est intéressante et positive.

Elle partage l'avis de la commission qui considère que le dispositif « Angela » dans les commerces est intéressant et positif mais regrette le fait que ce dispositif ne soit plus disponible lorsque les commerces ferment. Une réflexion autour de la prolongation d'un dispositif de type « Angela » en dehors des heures d'ouverture des commerces serait à mener. Concernant la possibilité de développer une prestation de signalement en ligne, elle reste un peu sur sa faim. Elle aurait aimé creuser ce point qui a été soulevé mais pas détaillé dans le rapport de commission, soit le développement d'une application ou d'un dispositif de signalement en ligne. Toutefois, elle apprend ce soir que l'application « Ville de Morges » va disparaître, alors qu'au moment où elle avait déposé ce postulat, elle imaginait des synergies avec cette application. Elle est curieuse de voir comment ça va se développer et ce que cela va donner.

Pour conclure, elle revient sur les mesures qui sont prises au niveau de l'éclairage dans l'espace public. Elle signale que certaines études en sciences sociales ont été menées sur le sentiment d'insécurité et le harcèlement de rue dans les pays scandinaves. Ces études ont montré que dans ces pays où règne l'obscurité de nuit comme de jour, le sentiment d'insécurité est quand même beaucoup plus fort le soir. Elle arrive ainsi à la conclusion que ce n'est pas

l'obscurité en tant que telle qui fait que les femmes et les minorités de genre se sentent en insécurité mais le patriarcat.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis N° 27/6.24 de la Municipalité – Réponse au postulat de Camille Robert « Le harcèlement de rue existe à Morges aussi »,
- après avoir pris connaissance du rapport de la commission,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(79 OUI, 0 NON, 4 ABSTENTIONS)

1. de prendre acte du présent rapport.
--

• N° 30/10.24 Arrêté d'imposition 2025

Mme la Présidente Floriane WYSS apporte une correction de plume. L'article 11 n'existant pas dans l'arrêté d'imposition 2025, l'amendement proposé par la commission porte en réalité sur le chiffre 11 de l'article 1^{er}.

M. Jean-Pierre MORISETTI, président-rapporteur de la Commission des finances en charge de l'étude de cet objet, lit les conclusions du rapport.

M. le Municipal David GUARNA annonce que la Municipalité se rallie à l'amendement de la Commission des finances.

Mme la Présidente Floriane WYSS constate que la Commission des finances propose un amendement, ainsi que d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2025 tel qu'amendé. Par ailleurs, elle constate que la Municipalité se rallie à l'amendement proposé par la Commission des finances. Elle propose de traiter l'amendement par une discussion et un vote, puis de procéder à la discussion et au vote sur l'article concerné par l'amendement. Sauf opposition, il ne sera pas voté sur chaque article de l'arrêté. Elle propose enfin de terminer par une discussion générale suivie d'un vote sur le projet d'arrêté tel qu'il aura été amendé.

Vote sur l'amendement concernant le chiffre 11 de l'article 1^{er} concernant l'impôt sur les chiens qui transforme le texte : Sont notamment exonérées de la taxe les personnes au bénéfice ~~des prestations complémentaires ainsi que les personnes malvoyantes~~. D'autres exonérations peuvent être accordées, en conformité avec le règlement cantonal en la matière (RICC).

Par : Sont notamment exonérées de l'impôt les personnes au bénéfice *de diverses prestations complémentaires ainsi que les personnes ayant besoin d'un chien d'assistance*. D'autres exonérations peuvent être accordées, en conformité avec le règlement cantonal en la matière (RICC).

L'amendement est accepté par 80 OUI, 0 NON et 3 abstentions.

La parole n'est pas demandée, l'article 1^{er} amendé est accepté par 80 OUI et 3 abstentions.

Mme Sylvie FAY s'exprime en ces termes :

« Ce qui impacte le pouvoir d'achat et donc in fine le niveau de vie des ménages morgiens à revenus modestes, c'est l'augmentation récurrente des primes d'assurance-maladie, des loyers, des tarifs d'électricité et de gaz, du prix des denrées alimentaires, etc. Tous ces thèmes dont on n'arrête pas d'entendre parler depuis des années, jour après jour. Tous ces thèmes qui diminuent inlassablement le revenu des ménages, poussant de plus en plus certains d'entre eux dans la catégorie de ceux qui ne paient quasiment plus d'impôt. Et quand la situation économique ne cesse de se péjorer, quand tout le monde s'accorde pour dire que c'est la cata pour les ménages morgiens les plus modestes et qu'il faut agir, alors il est bon de se rappeler que l'impôt, calculé sur la base du revenu est le levier le plus juste pour demander aux ménages morgiens les plus aisés d'être solidaires avec ceux qui n'ont d'autre choix aujourd'hui que de se serrer la ceinture pour payer toutes leurs factures, que de désinscrire leurs enfants de leurs clubs sportifs préférés pour continuer à les faire manger convenablement. Je sais, cela peut en faire sourire certains dans la salle, mais pas moi.

Car c'est un fait, alors que la situation économique du ménage morgien ne cesse de se péjorer, l'impôt, lui, ne fait que baisser... et ne reste pas « stable » comme certains voudraient le faire croire... allez lire le tableau d'évolution des points d'impôt cantonaux et communaux depuis 2003 si vous ne me croyez pas. Ou peut-être que ceux qui continuent malgré tout chaque année à voter pour un point d'impôt communal « stable » adhèrent-ils au principe dogmatique qui veut que quoiqu'il arrive, quelle que soit la situation économique des ménages morgiens les plus modestes, interdiction formelle d'augmenter le point d'impôt... de toute façon, si certains auraient l'outrecuidance de vouloir casser ce dogme en proposant par exemple, un point d'impôt affecté à la lutte contre le changement climatique, pas de souci, un référendum et le tour est joué... car il est clair qu'augmenter les impôts n'est pas populaire et demande aux dirigeants d'une ville ou d'un canton une certaine dose de courage.

Bref, vous l'aurez compris, face à ce manque de courage politique affiché en maintenant ce point d'impôt au même niveau que celui de l'année dernière, le groupe des Verts votera contre le préavis municipal et vous invite toutes et tous à en faire de même. »

M. Nicolas HEREDIA s'exprime en ces termes :

« Des contraintes légales font que nous devons nous prononcer sur le point d'impôt et sur le budget en des temporalités différentes alors que ces thématiques sont intrinsèquement et intimement liées. C'est pour le moins questionnant mais soit... Vous me pardonnerez donc, j'ose l'espérer, si j'évoque ces deux faces d'une même pièce dans ma présente intervention.

En premier lieu, je souhaiterais saluer la volonté municipale de maintenir les prestations communales. Des services publics qui sont essentiels afin de garantir un minimum de cohésion sociale et de solidarité entre les différents groupes sociaux dont est composée la population morgienne.

Je salue également la continuité de l'intensité des investissements. Ces derniers sont cruciaux afin que les infrastructures communales puissent répondre perpétuellement aux besoins des Morgiennes et des Morgiens. Cela ne nous empêchera pas bien sûr de débattre de la destination de ces investissements pour s'assurer d'une certaine équité et d'éviter qu'une seule et même thématique monopolise les deniers publics.

Les points positifs s'arrêtent ici car la Municipalité présente à nouveau un budget extrêmement déficitaire. Je suis d'ailleurs particulièrement étonné que les fidèles de l'orthodoxie budgétaire et les partis qui ont fait campagne en 2021 sur le rééquilibrage du budget ne s'émeuvent pas plus que ça d'un déficit de plus de 11 millions prévus pour 2025.

La feuille de route municipale concernant les finances communales n'est pas claire. À dire vrai, elle est carrément absente. Elle semble souhaiter maintenir à perpétuité un point d'impôt identique et un budget déficitaire de plus de 10 millions qui peine bon gré mal gré, et qui va peiner de plus en plus, à maintenir les prestations publiques dont la population morgienne a besoin. La stratégie d'encaisser presque par miracle des rentrées fiscales exceptionnelles de la part d'entreprises qui doivent rattraper ce qu'elles doivent au fisc est pour le moins bancal pour ne pas dire casse-gueule.

Je ne mettrais pas ma main au feu sur le fait que les années à venir vont amener les mêmes bonnes surprises que pour les comptes 2022 et 2023. Les années futures s'annoncent au contraire extrêmement pénibles car de gros nuages noirs s'amoncellent sur la Confédération et le Canton de Vaud.

Le Conseil fédéral propose en effet un plan d'économies de plus de 3 milliards et demi. En clair, il prévoit de sabrer dans la formation, la recherche, la culture, le sport, l'aide à la presse, la coopération internationale, la prévoyance sociale ou encore sur le dos des crèches. Formidable ! Une preuve de plus que le Conseil fédéral est totalement déconnecté des besoins réels de la population. Pas sûr que des FASS 90 soient très utiles pour garder les bébés mais passons.

Le Canton de Vaud n'est pas en reste puisque le Conseil d'Etat vient d'annoncer des baisses d'impôt en guise de réponse à l'initiative des patrons souhaitant baisser ces derniers de 12%. Le Conseil d'Etat prévoit une réduction des rentrées fiscales de 270 millions par an et ce, alors qu'il a bouclé ses comptes 2023 dans le rouge (une première depuis 20 ans !).

L'effet de ruissellement cher à Donald Trump, Javier Milei et Emmanuel Macron n'existe pas. Enfin, peut-être que si, mais uniquement si on l'applique à notre bon vieux fédéralisme. Car si la Confédération se serre la ceinture, le financement des prestations devra être repris par les Cantons. Mais si le Canton de Vaud se serre aussi la ceinture, les communes vaudoises devront vraisemblablement prendre le relais. En fait, je devrais parler d'un effet de tarissement plutôt que de ruissellement.

L'histoire ne s'arrête pas là car si les finances communales de Morges ne sont pas à même de pouvoir combler les trous délaissés par la Confédération et les Cantons, qui va payer en cette période de hausse généralisée du coût de la vie et de baisse des salaires réels ? Cette question est bien sûr rhétorique car vous et moi savons très bien quelle est la partie de la population qui va casquer.

Je rassure ici mes collègues de droite, je ne proposerai pas aujourd'hui une hausse du point d'impôt. Personnellement, je considère qu'augmenter simplement les impôts et respectivement les baisser dans une optique de rééquilibrage des comptes n'est pas un programme politique et encore moins une politique publique.

Néanmoins, le maintien des prestations ne compense pas le manque de vision municipale et les enjeux contextuels qui se matérialisent petit-à-petit. Pour cette raison, je ne soutiendrai pas le maintien du point d'impôt à 67.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MORGES

- vu le préavis N° 30/9.24 de la Municipalité, amendé,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

(41 OUI, 29 NON, 14 ABSTENTIONS)

1. d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2025 tel que présenté en annexe du préavis, les ratifications légales étant réservées ;
2. d'amender l'art 1^{er} alinéa 11 relatif à l'impôt sur les chiens en remplaçant son libellé par le texte suivant : a. Sont notamment exonérées de l'impôt les personnes au bénéfice *de diverses prestations complémentaires ainsi que les personnes ayant besoin d'un chien d'assistance*. D'autres exonérations peuvent être accordées, en conformité avec le règlement cantonal en la matière (RICC).

7. Initiatives des membres du Conseil communal

M. Jonathan MULLER lit le texte de l'interpellation du groupe PLR « Quel avenir du rail à Morges ? » qui est annexé au procès-verbal.

M. Michael FRANCESCATO lit le texte de l'interpellation du groupe PLR « Quelle gouvernance pour les TPM ? » qui est annexé au procès-verbal.

8. Interpellation Aude JARDIN au nom du groupe des Vert·e·s « Délais des objets déposés » – Réponse de la Municipalité

Mme la Présidente Floriane WYSS annonce que la Municipalité a transmis sa réponse par écrit et ouvre la discussion sur cette réponse.

M. Vincent CORNUT tient à remercier la Municipalité pour la réponse donnée à Mme Aude JARDIN pour le groupe des Vert·e·s concernant le délai de traitement des objets déposés par les membres du Conseil communal. Toutefois, le groupe regrette de constater que le problème vient à nouveau d'un manque de ressources. De plus, il trouve étonnant et regrettable que la priorisation du traitement des objets se décide au sein de chaque direction et non au sein de la Municipalité, pourtant sensée dicter la bonne et efficace cohérence des réponses de l'exécutif aux demandes du Conseil communal.

La parole n'est plus demandée et aucune résolution n'est déposée.

9. Interpellation du groupe des Vert·e·s « Quand la Morges monte les coûts débordent : quelle urgence pour la protection contre les crues ? » – Réponse de la Municipalité

M. Pascal GEMPERLI s'exprime en ces termes :

« Nous aimerions souligner quelques points concernant la réponse municipale.

Quant aux études et mesures de protection, il est regrettable d'accuser plusieurs années de retard sur un projet aussi essentiel à la sécurité de nos citoyens, mais également car ces retards se traduisent en pertes financières conséquentes pour les habitants, les entreprises, les clubs de sport et aussi pour la ville elle-même. Même si les mesures de protection prévues n'auraient peut-être pas pu éviter entièrement l'ampleur des événements, il est certain que les débordements de juin auraient été beaucoup plus faibles.

Le prétexte du départ du chef de projet pour expliquer ces retards n'est tout simplement pas recevable. Une ville de notre taille doit avoir la capacité de surmonter ce genre d'obstacle organisationnel, surtout pour un projet de cette importance.

Enfin, quant au concept de la ville éponge, la réponse de la Municipalité est aussi décevante. Les exemples donnés ce sont quelques petites parcelles perméables ici et là, parfois même en dehors des zones concernées. Cela ne correspond en rien à une stratégie de « ville éponge ». Pour ce faire, il faudrait une étude spécifique, des mesures adéquates et probablement mettre à niveau le plan général d'évacuation des eaux.

En conclusion, il est essentiel que la Municipalité prenne des mesures plus concrètes et plus rapides. Les enjeux sont trop importants pour que nous puissions nous permettre des demi-mesures ou des excuses.

En conséquence, nous proposons la résolution suivante au Conseil communal :

Résolution

Le Conseil communal exprime son inquiétude face aux impacts croissants du changement climatique sur la ville et ses habitants. Les récentes inondations ont mis en lumière la vulnérabilité de Morges face à ces événements extrêmes. Le Conseil prend note des retards dans la mise en œuvre des mesures de protection et se réjouit de voir ces projets aboutir dans les meilleurs délais. Par ailleurs, le Conseil salue l'idée de la « ville éponge » amené par les interpellants comme piste intéressante pour compléter l'approche municipale actuelle.

La résolution est acceptée par 51 OUI, 12 NON et 21 abstentions.

10. Réponses de la Municipalité aux questions en suspens

Mme la Syndique Mélanie WYSS annonce 8 réponses orales et lit les deux premières, soit :

- **Réponses orales aux questions de M. Jean-Bernard THULER concernant la dictature imposée par l'OFROU et ses serviteurs**

En séance du Conseil communal du 4 septembre 2024, M. Jean-Bernard THULER posait plusieurs questions concernant la dictature imposée par l'OFROU et ses serviteurs.

La Municipalité répond comme suit :

Question n°1 : Pouvons-nous être informés des chiffres enregistrés dans le cadre des normes OPair ?

Les chiffres sur la qualité de l'air morgienne sont accessibles en ligne via les supports d'information fédéraux et cantonaux (<https://www.vd.ch/environnement/air/donnees-et-reseau>). Le plan de mesures OPair Lausanne-Morges est en vigueur depuis son adoption par le Conseil d'État en 2019. Les mesures sont appliquées à l'échelle communale.

Question n°2 : Qui maîtrise le réglage des feux des sorties d'autoroute Est et Ouest ?

Les feux des jonctions autoroutières morgiennes appartiennent à l'OFROU. Il est notamment en charge de l'exploitation de ces carrefours. Pour la jonction Morges-Est, le carrefour Plan Muret appartient à la Ville mais il est situé sur un contrôleur de carrefour commun avec l'OFROU (entrée et sortie d'autoroute) ce qui implique une coordination étroite lors des changements de programmation.

Question n°3 : La Ville collabore-t-elle à l'élaboration du réglage des flux que génèrent les sorties d'autoroute ?

La Ville est informée des nouveaux programmes feux mis en place par l'OFROU aux deux jonctions. L'OFROU est intervenue ces dernières semaines pour modifier les programmes des deux jonctions. Une phase test est en cours, qui va durer plusieurs semaines et qui va générer, par moment, des files de voitures. Des adaptations sont envisagées d'ici la fin de l'année, selon les données qui sont collectées en ce moment même. La Ville de Morges collabore régulièrement avec l'OFROU même si les feux des jonctions restent de sa compétence. L'OFROU souhaite principalement éviter les remontées de files sur l'autoroute.

Question n°4 : Envisage-t-on un giratoire pour fluidifier le trafic sur cette sortie ?

Ce scénario a été imaginé par l'OFROU, mais il a été abandonné car il pénalisait trop les modes doux et les emprises étaient très importantes pour ce secteur. Par ailleurs, le giratoire ne permet pas de faire passer des véhicules lorsque le réseau routier est saturé, contrairement au carrefour à feux qui continue de fonctionner.

Question n°5 : Quelle est la position de la Municipalité par rapport aux travaux préparatoires et à l'introduction de la troisième piste sachant la position du Conseil communal ?

Nous rappelons la résolution du Conseil communal, suite à l'interpellation de Monsieur Clément Bourgeois, résolution votée par le Conseil communal le 19 juin 2024 [je cite :]
« Le Conseil Communal de Morges soutient la Municipalité dans ses démarches et notamment dans la négociation avec l'OFROU pour obtenir des mesures afin de diminuer, voire de supprimer la pollution sonore et environnementale, les nuisances liées aux travaux à venir ainsi que toute autre mesure pouvant permettre de diminuer le trafic de transit à travers la Ville et améliorer les liaisons mobilité douce au travers de la coupure urbaine que représente l'autoroute. »

L'utilisation de la bande d'arrêt d'urgence comme 3^{ème} voie doit faire l'objet d'une enquête publique, prévue au plus tôt en 2026. Avant cela, les travaux préparatoires débuteront d'ici fin 2025 et ne font pas l'objet d'une enquête publique, étant des travaux d'entretien courant.

Question n°6 : Où en sommes-nous des deux millions que nous avons engagés pour régler des incidents que le Canton pilote depuis Lausanne ?

La GCTA est un projet piloté par le Canton. Cette mesure PALM découle du préavis N° 35/12.21 sollicitant un crédit de 1,2 mio, subvention PALM non déduite. Selon nos dernières

informations, la demande de crédit d'ouvrage suit son cours et la mise en œuvre est envisagée à horizon 2027.

Question n°7 : Quelle est la pertinence d'organiser la semaine de la mobilité autour de la voiture d'occasion pour une Ville qui se dit verte ?

La Semaine de la mobilité permet d'attirer l'attention du public sur des enjeux de déplacements durables. Plusieurs événements sont organisés, dont par exemple un gymkhana orienté vélo, une campagne d'affichage mobilité douce, des ateliers de réparation de vélos ou encore la tenue de stand d'information. Ainsi, la conférence-débat organisée a permis d'aborder cette thématique. Le fait de conserver ou non un véhicule ancien semble être un sujet de préoccupation pour la population.

- **Réponses orales aux questions de Mme Maria Grazia VELINI concernant l'interdiction d'utiliser des engins pyrotechniques lors de la fête du 1^{er} août**

En séance du Conseil communal du 4 septembre 2024, Mme Maria Grazia VELINI posait plusieurs questions concernant l'interdiction d'utiliser des engins pyrotechniques lors de la fête du 1^{er} août, sur tout le territoire communal morgien.

La Municipalité répond comme suit :

Question n°1 : Comment a été faite la communication auprès de la population morgienne, puisque cette dernière ne semblait pas au courant de cette interdiction ?

La communication a été réalisée par le biais d'une annonce dans le *Journal de Morges* le 19 juillet 2024, ainsi que par un tout-ménage distribué aux habitantes et habitants de Morges les 17 et 18 juillet 2024. De plus, des flyers ont été diffusés à l'office du tourisme, dans les hôtels, au camping, à la gare, au port et au restaurant de la piscine.

Question n° 2 : Quand la PRM a-t-elle reçu cette information ?

La PRM par ses services sécurité et police du commerce participent activement au groupe de travail mis en place pour l'organisation des festivités du 1^{er} août. La 1^{ère} séance du groupe de travail a eu lieu le lundi 6 mai 2024.

Question n°3 : Est-ce qu'il y a véritablement un problème de communication entre la Ville et la PRM ?

Non, la collaboration entre la Ville de Morges et la PRM est bonne.

Question n°4 : Au vu de la façon dont elle a été reçue elle s'interroge si la PRM traite les personnes de la même manière indifféremment de leur âge, de la situation sociale, des activités politiques ou autres critères ?

La Municipalité prend acte de l'expérience relatée par Mme VELINI, toutefois, elle tient à préciser que la PRM traite toutes les personnes indifféremment de tout critère, quel qu'il soit.

- **Réponses orales aux questions de Mme Aude JARDIN posées suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation « Quid de la charte de l'environnement urbain de la Ville de Morges ? »**

En séance du Conseil communal du 4 septembre 2024, Mme Aude JARDIN a posé deux questions suite à la réponse de la Municipalité à l'interpellation du groupe des Vert·e·s « Quid de la charte de l'environnement urbain de la Ville de Morges ? » :

Question n°1 : Est-il possible de connaître les mandataires qui accompagnent la Ville dans ses démarches et comment ont-ils été choisis ?

Question n°2 : Dans sa réponse la Municipalité dit utiliser les outils du guide de l'OFEV, peut-elle préciser lesquels ?

À titre liminaire, la Municipalité précise qu'actuellement elle travaille à compléter les outils existants permettant de renforcer la biodiversité, notamment au travers de l'élaboration de son Plan Climat. Rappelons également que le projet de PACom ainsi que les plans d'affectation En Bonjean et Prairie- Nord Églantine sont cités comme exemples par l'État de Vaud dans la boîte à outils en faveur des communes sur le thème « Favoriser la biodiversité au travers des outils de planification ».

Concernant la stratégie d'arborisation de la Ville, celle-ci a aussi comme objectif de renforcer la biodiversité. De plus, pour toutes les mesures spécifiques la biodiversité est considérée comme un élément central à considérer. Nous vous encourageons à prendre connaissance du document dans son ensemble.

Réponse à la question n°1 : La Municipalité s'entoure de bureaux experts en fonction des caractéristiques de chaque projet. Toutefois, il n'est pas l'usage de citer nommément les bureaux mandatés par la Ville. Les mandataires sont choisis par la Ville via des procédures de marché public. Les documents d'appel d'offres sont toujours composés d'un cahier des charges qui détaille les qualifications et prestations attendues en s'appuyant sur les planifications, politiques et ambitions de la Municipalité en matière de biodiversité.

Réponse à la question n°2 : La Municipalité et les collaborateurs et collaboratrices spécialistes s'appuient, dans leurs actions au quotidien, sur la législation en vigueur ainsi que sur les guides de l'OFEV. On peut citer entre autres les publications suivantes : « Quand la Ville Surchauffe », « Biodiversité et qualité paysagère en zone bâtie », les 16 fiches techniques « le jardin climatique : astuces et idées pour la promotion de la biodiversité et l'adaptation au changement climatique » ou plus récemment le « Magazine « l'environnement » 2/2024 — Villes vertes : construire avec la nature ». Ces documentations sont des guides de recommandations qui fournissent des références à l'intention des communes pour le bien de la nature, améliorer la vitalité et la diversité de la zone bâtie et mieux adapter les villes aux changements climatiques.

M. le Municipal Vincent JAKES lit les réponses suivantes :

- **Réponses orales aux questions de M. Vincent CORNUT concernant le Centre Marcel Barbey et les camps de vacances pour les jeunes morgiennes et morgiens bientôt voués à disparaître**

En séance du Conseil communal du 4 septembre 2024, M. Vincent CORNUT a posé deux questions à la Municipalité concernant le Centre Marcel Barbey et les camps de vacances pour les jeunes Morgiennes et Morgiens bientôt voués à disparaître.

La Municipalité répond comme suit :

Question n°1 : Est-ce que la Municipalité est consciente de l'impact de cette décision sur la scolarité des élèves morgiens et les finances de nos deux établissements primaires ?

La Municipalité est consciente de l'importance des camps de vacances pour les élèves morgiennes et morgiens, mais elle est également lucide sur son rôle et sur le fait qu'elle ne

doit pas s'ingérer dans la gouvernance de prestations qui sont sous la responsabilité de l'ASIME. Elle sait que cette Association est toujours à l'écoute des établissements scolaires et qu'elle a le souci de trouver des solutions pour maintenir la qualité de ses services.

L'ASIME rappelle que le cadre légal se trouve dans la décision 164 « activités scolaires collectives hors bâtiment scolaire » émanant du Département de la formation, de la jeunesse et de la culture, et qui fixe dans son article 5, les règles d'accompagnement.

En ce qui concerne le fonctionnement des camps, dont le financement est assuré pour quatre passages au Centre Marcel Barbey durant la scolarité primaire des élèves, ce sont les enseignantes et les enseignants qui se chargent de trouver des personnes pour les accompagner. Cependant, il peut arriver qu'ils n'en trouvent pas et qu'ils doivent assumer eux-mêmes les activités de surveillance. Dans ce cas, ces heures sont rémunérées par les Directions d'établissement, dans les limites du budget à disposition.

Question n°2 : Que peut faire la Municipalité pour permettre aux élèves morgiens de retrouver leurs quatre camps traditionnels sans que cela impacte le budget des établissements scolaires primaires ?

L'ASIME finance quatre camps par élève durant sa scolarité primaire. Selon l'Association, il y a beaucoup d'émotionnel dans cette situation et il faut en relativiser l'ampleur. Pour l'année scolaire 2024-2025, qui sera réduite de deux mois en raison de travaux, en plus des 13 classes de 5P, il y a 25 classes de degrés divers qui partiront en camp, soit au total 38 classes (contre 51 classes, pour 2023-2024 qui s'est déroulée sur toute l'année scolaire).

L'ASIME reste disposée à apporter son concours et met tout en œuvre pour que les camps puissent avoir lieu, dans les limites de ses moyens et de ses compétences.

Pour conclure, lors de sa séance du 25 septembre dernier, le Conseil intercommunal a longuement débattu de la situation des camps scolaires et a reçu toutes les précisions liées aux enjeux. Le budget 2025 de l'ASIME a été accepté sans modification.

- **Réponses orales aux questions de M. Kevin RICHARDS concernant la vente de repas à la cantine de Beausobre via l'application « Too good to go »**

En séance du Conseil communal du 4 septembre 2024, M. Kevin RICHARDS a fait part de ses interrogations concernant les repas « Too good to go » vendus au restaurant scolaire de Beausobre. Depuis la rentrée scolaire, il a constaté que ceux-ci étaient proposés dans un contenant à usage unique, avec un couvercle en plastique, alors qu'auparavant ils étaient servis dans des assiettes à ramener au restaurateur.

1. Pourquoi la pratique a-t-elle changé pour le pire ?
2. La Municipalité était-elle au courant ?
3. Comment la Municipalité veille-t-elle au respect des politiques de la Ville de Morges ?

La Municipalité répond comme suit :

« Too good to go » est une application luttant contre le gaspillage alimentaire. Le principe est de fournir à bas prix les restes du repas de midi servi aux élèves du restaurant scolaire de Beausobre. Il est précisé dans l'application *« aucun contenant ne sera proposé par le restaurateur. Merci d'apporter ton propre sac et contenant, la planète te sera reconnaissante »*. Le fournisseur de repas n'est donc pas responsable du contenant fourni par le ou la cliente.

La participation à cette application a été décidée par le restaurateur qui gère cela de manière autonome. Or, et selon le restaurateur, la quasi-totalité des personnes qui bénéficient d'un

panier « Too good to go » sont des enseignant·e·s de Beausobre qui viennent régulièrement sans leur propre contenant, contrevenant ainsi au principe même de l'application « Too good to go ».

D'autre part, le restaurateur a constaté que les enseignant·e·s ne ramenaient malheureusement pas la vaisselle lorsque le « Too good to go » était servi dans une assiette du restaurant scolaire. C'est la raison pour laquelle il a mis fin à cette pratique. Pour pallier cette situation, il a décidé de terminer un stock de contenants, identiques à ceux utilisés par les vendeurs de poke bowl. Ces contenants sont en papier kraft avec un revêtement en PLA (polyester produit grâce à la fermentation d'une source de glucides telle que l'amidon de maïs ou la canne à sucre). Quant aux couvercles, ils sont en PET recyclé.

Pas satisfait de cette solution, le restaurateur a décidé, pour toute personne ne venant pas avec son propre récipient, d'utiliser un contenant réutilisable reCIRCLE, moyennant une consigne de CHF 10.00.

Pour terminer, la Municipalité rappelle que les adultes qui viennent au restaurant scolaire ont un rôle de modèle à jouer auprès des élèves. Seul un comportement exemplaire permettra la poursuite efficace de cette lutte contre le gaspillage.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT lit les réponses suivantes :

- **Réponses orales aux questions de Mme Véronique DESSAUX-HADORN concernant les accès au lac**

En séance du Conseil communal du 4 septembre 2024, Mme Véronique DESSAUX-HADORN a posé plusieurs questions concernant les accès au lac nouvellement créés au Parc du Vertou et sur le site du Petit-Bois.

La Municipalité répond comme suit :

Question n°1 : Est-ce que la problématique de l'accès au lac a déjà été relevée ?

Depuis l'ouverture au public, les retours sont positifs pour la grande majorité et ces nouveaux aménagements sont grandement appréciés des utilisatrices et utilisateurs. Cependant, nous avons enregistré quelques signalements nous informant du risque de glissade sur les marches d'accès.

Question n°2 : Quelles sont les options pour empêcher les glissades sur les marches ou escalier ?

En raison du niveau élevé du lac durant cette saison, les marches d'escaliers en pierre ont été fréquemment submergées, favorisant la prolifération d'algues qui les rendent glissantes. Dès que ce phénomène a été constaté, des panneaux de mise en garde ont été installés et des nettoyages récurrents de ces surfaces sont effectués. Des tapis antidérapants seront fixés sur toute la largeur de ces marches dès que le niveau du lac sera suffisamment bas pour effectuer ces travaux. En outre, les mains courantes installées sur ces escaliers seront prolongées afin d'améliorer la sécurité des accès au lac pour les baigneuses et baigneurs.

Question n°3 : Est-il possible d'améliorer la baignade, en particulier en ce qui concerne les algues ?

Il est à préciser qu'il ne s'agit pas d'algues mais de macrophytes ou plantes subaquatiques. Ces prairies sous-lacustres sont essentielles à l'équilibre de la biodiversité dans les lacs, en fournissant habitat et nourriture à la faune aquatique, tout en améliorant la qualité de l'eau. À noter que les zones de baignade font partie intégrante du domaine public cantonal et nous n'avons pas l'autorisation de pratiquer le faucardage à l'intérieur de ces périmètres.

Question n°4 : Existe-t-il d'autres types de plateformes flottantes que celles actuelles, qui ne sont pas très praticables ?

Lors de l'acquisition des plates-formes flottantes, une analyse approfondie des besoins a été réalisée en prenant en compte les normes de sécurité en vigueur et les options disponibles sur le marché, tout en visant une utilisation ludique et attractive. Le modèle installé répond particulièrement bien à ces critères, avec une conception qui met un accent particulier sur la sécurité pour prévenir les blessures, les chutes et autres risques associés à la baignade. Il convient de préciser que ce type de plate-forme est largement répandu ailleurs et que nous n'avons jamais reçu de commentaires négatifs de la part des usagers et usagères concernant ce modèle.

Question n°5 : Est-ce qu'une évaluation de satisfaction des nouveaux accès au lac est prévue ?

Suite à cette première saison d'exploitation complète, les deux sites ont rencontré un vif succès et une fréquentation élevée démontrant l'adhésion du public et l'atteinte des objectifs fixés, qui sont notamment de favoriser et faciliter les accès au lac. Par conséquent, la Municipalité juge qu'il n'est pas nécessaire de lancer une évaluation de satisfaction auprès des utilisatrices et utilisateurs.

Cependant, quelques ajustements mineurs seront apportés, dont ceux évoqués ci-dessus, afin d'améliorer encore l'attractivité et la sécurité de ces deux sites qui sont, pour rappel, des sites de baignade en eau libre.

- **Réponse orale à la question de M. Yvan CHRISTINET concernant la pose de phonoabsorbant sur l'avenue Paderewski**

En séance du Conseil communal du 4 septembre 2024, M. Yvan CHRISTINET se fait le porte-parole du quartier qui se trouve derrière le Parc des Sports et remercie pour la pose de revêtement phonoabsorbant à proximité du cinéma Odéon, la différence s'entend. L'interrogation vient du fait que cette zone est neuve, une autre zone proche du petit Manoir en direction de Genève a aussi profité de ce revêtement, et il y a un saut sans revêtement, justement devant leurs habitations.

Question : Quand ces travaux sont-ils prévus ou s'agit-il d'une erreur dans le plan de pose ?

Le passage fréquent des transports publics et véhicules lourds a créé un orniérage important et dangereux pour la circulation des deux roues sur certaines zones précises. Une intervention de réfection de la chaussée a dû être programmée afin de réduire le risque d'accident. Cette intervention n'étant pas au budget, nous avons dû la réduire au minimum, raison pour laquelle seul un périmètre restreint a été traité. Le solde des surfaces demeure en état satisfaisant et ne nécessite pas d'entretien immédiat.

Ces tronçons seront traités dans le cadre du prochain plan quinquennal d'entretien routier à l'horizon 2027-2028, qui prend en considération la lutte contre le bruit routier par la pose de revêtement phono absorbant.

- **Réponses orales aux questions de Mme Aude JARDIN concernant la motion « Pour une inclusion concrète des personnes à mobilité réduite à Morges »**

En séance du Conseil communal du 27 mars 2024, Mme Aude JARDIN a posé une question suivante concernant la motion « Pour une inclusion concrète des personnes à mobilité réduite à Morges », déposée en mai 2023.

Question : Est-ce que la Municipalité a eu le temps de développer des réponses ?

La motion, qui a été prise en considération par le Conseil communal lors de sa séance du 4 octobre 2023 est en cours d'étude et d'élaboration. La réponse à celle-ci pourra être apportée au début de l'année prochaine.

Mme la Présidente Floriane WYSS ouvre la discussion sur ces réponses.

M. Jean-Bernard THULER remercie la Municipalité pour ses réponses qui le satisfont partiellement.

Mme Maria Grazia VELINI remercie la Municipalité pour les réponses concernant la PRM, très diplomatique, elle n'attendait pas autre chose mais tient quand même à déplorer le fait que des collaborateurs de la PRM se permettent de transmettre leurs ressentis aux personnes qui les appellent.

M. Kevin RICHARDS remercie la Municipalité pour sa réponse et se dit navré d'entendre que certains de ses collègues ne viennent pas munis de leurs contenants, ce n'est pas le cas de ses collègues directs qui font les choses correctement. Un rappel du restaurateur aurait pu être adressé à la direction scolaire si c'était une problématique récurrente qu'il rencontrait, dans une optique de bonne communication entre les deux parties.

Pour rappel, quand il a remarqué cette situation, il lui avait été proposé un contenant à usage unique déjà tout préparé, alors qu'il venait avec sa propre assiette. Apparemment, l'éducabilité des enseignants n'est pas prise en compte. Heureusement que les enseignants croient en leurs élèves pour adopter ces bonnes habitudes. Il est content d'apprendre l'arrivée de ce nouveau contenant au tarif de CHF 10.00, si c'est le même qui circule en Ville de Morges, il pense que c'est une bonne chose et espère qu'une communication sera faite concernant cette procédure.

Mme Aude JARDIN remercie la Municipalité pour ses réponses, qui sont plutôt satisfaisantes.

M. Yvan CHRISTINET remercie la Municipalité pour sa réponse qu'il transmettra aux habitants qu'il espère feront preuve de la patience nécessaire.

Mme Véronique DESSAUX-HADORN remercie la Municipalité pour ses réponses et se réjouit de l'été prochain, en particulier ce soir car l'été paraît très loin.

11. Simples questions, vœux et divers

Mme Camille ROBERT s'exprime en ces termes :

« Quelle ne fut pas la surprise du comité et des partis politiques à l'origine de l'initiative populaire « Pour davantage de logements abordables à Morges », qui a abouti avec succès cet été, lorsqu'ils ont pris connaissance de l'interview donnée par M. Pellegrino, Municipal en charge du logement, dans le journal Lausanne Cités paru le 18 septembre dernier. Cela alors même que la Municipalité n'a pas jugé opportun de communiquer officiellement sur l'aboutissement de l'initiative devant notre Conseil. Que faut-il penser de cette démarche ? S'agit-il d'une prise de position reflétant celle de la Municipalité ou d'une maladresse de communication ?

Quoi qu'il en soit, nous avons appris par voie de presse que la Municipalité partage le souci des initiates et initiants concernant la difficulté de trouver un logement avec un loyer raisonnable en ville de Morges, ce qui nous réjouit. Il est également indiqué que la Municipalité mène une étude sur les besoins des habitantes et des habitants et qu'elle entend formuler des propositions concrètes d'ici la fin de l'année. A ce titre, nous rappelons que le Conseil communal attend depuis plus de 4 ans que la Municipalité présente sa vision quant à l'utilisation des moyens mis à disposition par la LPPPL, la motion du groupe des Verts « pour une politique foncière ambitieuse de la Ville de Morges » lui ayant été renvoyé à l'unanimité en février 2020. Par la voix de M. Guarna, la Municipalité nous avait du reste annoncé en mars 2023 un dépôt de cette stratégie courant 2023. Nous sommes bientôt en 2025 et le Conseil attend toujours. Manifestement, la promotion des logements abordables ne fait pas partie des priorités de notre Exécutif.

Par ailleurs, d'autres éléments ont encore attiré notre attention. Ainsi, une citation de M. Pellegrino nous informe que la Municipalité doit analyser comment rendre cette initiative conforme aux exigences légales actuelles. Or, il se trouve que la Municipalité a d'ores et déjà statué sur la validité de l'initiative. En effet, le comité d'initiative « Pour davantage de logements abordables à Morges » a reçu en date du 19 mars dernier un courrier nous informant que conformément à l'art. 140 LEDP, la Municipalité avait validé l'initiative, et donc... sa conformité au droit supérieur.

Pour rappel, cette initiative a obtenu un total de 2'020 signatures valables, soit bien plus que les 1'758 signatures nécessaires pour son aboutissement. Ce succès témoigne d'une forte demande de la population pour des logements abordables et de la nécessité d'aller de l'avant avec des propositions engagées. Si la Municipalité semble déjà se chercher des excuses, notamment derrière le plafond d'endettement ou la norme comptable MCH₂, elle ferait peut-être mieux de se retrousser les manches pour répondre à une vraie préoccupation des Morgiennes et des Morgiens. Nous soulignons qu'en vertu de l'article 147 LEDP, « si l'initiative a abouti, elle est transmise le plus tôt possible au conseil général ou communal par la Municipalité avec son préavis [...] ». Nous osons donc espérer que la Municipalité déposera son préavis au plus tard d'ici la fin de l'année.

Enfin, je me permets de souligner ici à l'intention de la Municipalité que le comité d'initiative préférerait vivement recevoir ce genre d'informations importantes directement, voire à travers cet hémicycle, plutôt que par média interposé. De plus et dans l'intérêt de la population morgienne, il nous semble que les communications politiques de notre exécutif mériteraient à l'avenir d'être relayées via le Journal de Morges plutôt que dans les colonnes d'un journal lausannois appartenant à M. Christoph Blocher.

Pour terminer, j'adresse à la Municipalité les questions suivantes :

1. La Municipalité entend-elle se déjuger en revenant sur sa décision du 19 mars dernier déclarant l'initiative valide ?

2. Le contenu de cette communication a-t-il fait l'objet d'une décision officielle de la Municipalité ?
3. Si oui à quelle date et pourquoi n'a-t-il pas encore été communiqué au comité d'initiative, respectivement au Conseil communal ?
4. Enfin, quand la Municipalité entend-elle transmettre l'initiative et son préavis au Conseil communal ? »

M. le Municipal Laurent PELLEGRINO répond qu'effectivement il a été interviewé par un journaliste et qu'il a répondu en son nom propre. La réponse de la Municipalité à cette initiative sera beaucoup plus détaillée.

Mme Nicole JUFER TISSOT croit avoir assommé l'assemblée il y a une année en dénonçant les manifestations de la commune en général et notamment celles de la Crique. Elle souhaite cette année remercier la Municipalité, la PRM et la police du commerce car cet été les manifestations morgiennes ont été nettement plus supportables, moins de basses continues durant toutes les soirées. Elle ne sait pas si c'est dû à une météo moins clémente qui a réduit peut-être les manifestations. Dans tous les cas, elle tient à remercier cette collaboration qui a pu améliorer la situation pour les habitants morgiens.

M. Kevin RICHARDS revient sur sa question posée le 19 juin (page 848) concernant la possibilité d'inscrire l'intitulé des vœux à classer en entier afin de faciliter la recherche. Un simple oui ou non argumenté sera suffisant et il espère avoir la réponse d'ici au Conseil du mois de décembre.

M. Vincent CORNUT remarque que de façon régulière un grand nombre de personnes se lèvent et commencent à ranger leurs affaires avant la clôture du Conseil. C'est peut-être une déformation professionnelle, car en tant qu'enseignant, il encourage toujours ses élèves à attendre la fin du cours avant de ranger leurs affaires. Il imagine qu'il ne devrait pas être compliqué pour toutes et tous d'attendre quelques instants supplémentaires avant de se préparer à quitter la salle, par respect pour le Conseil, par politesse et bienséance.

Mme Maria Grazia VELINI remercie la Présidente pour le clin d'œil adressé au Paillote Festival, cet autocollant ayant remplacé celui du PLR. Elle souligne néanmoins que ce faisant elle soutient une association au détriment des autres et estime qu'un autocollant de la Ville de Morges serait plus joli.

Mme la Présidente Floriane WYSS répond qu'elle avait prévu de changer d'autocollant à chaque Conseil, elle n'a pas encore la liste complète mais un tournus va s'effectuer.

Mme Camille ROBERT remercie M. Pellegrino d'avoir répondu à chaud mais se réjouit d'avoir des réponses à toutes les questions soulevées lors du prochain Conseil.

Mme Maria Grazia VELINI demande à M. Jean-Jacques Aubert si le pont qui est derrière la Rue des Vignerons et le sentier de Floréal va être remis en état car il est actuellement interdit de passage et tôt ou tard des accidents vont survenir car des piétons l'empruntent malgré tout. Idéalement, il faudrait un revêtement antiglis.

M. le Municipal Jean-Jacques AUBERT répond qu'il s'agit de la passerelle de Floréal et que les travaux ont été adjugés et seront effectués prochainement, soit le remplacement des mains

courantes. Actuellement, aucun revêtement antiglisse n'a été prévu, car à part Mme VELINI, personne n'a soulevé le caractère glissant de cette passerelle. Toutefois, il va regarder ce qui pourrait être envisageable pour le rendre moins glissant.

Mme Maria Grazia VELINI se dit désolée d'être toujours la seule à demander des choses, mais des gens tombent et le jour où un procès sera intenté, là, il y aura plusieurs personnes.

Mme la Présidente Floriane WYSS constate que la parole n'est plus demandée, et que l'ordre du jour a été épuisé. Elle remercie les Conseillères et Conseillers pour leur travail. Il est 22h04 et la séance est close.

La présidente
Floriane WYSS

La secrétaire
Tatyana LAFFELY JAQUET

Annexes :

- Interpellation du groupe PLR « Quel avenir du rail à Morges ? »
- Interpellation du groupe PLR « Quelle gouvernance pour les TPM ? »

Interpellation : quel avenir du rail à Morges ?

Alors que la Municipalité vient de répondre au postulat PLR « Morges mérite mieux qu'une gare de banlieue », l'Office Fédéral des Transports (OFT) vient de publier deux documents importants pour l'avenir du rail en Suisse.

D'une part le plan sectoriel de transports, partie Infrastructure rail, qui est l'instrument de coordination de l'aménagement des différents modes de transport au niveau fédéral avec le développement territorial ; Ce plan sectoriel vise notamment à informer le public des buts, des principes et des priorités de la Confédération dans le domaine de l'infrastructure ferroviaire.

D'autre part, la concrétisation territoriale de la perspective Rail 2050. Ce document expose une vision à moyen terme de l'orientation générale pour le transport de voyageurs et de marchandises dans toute la Suisse en coordination avec la structure territoriale du pays. Il servira notamment de base aux partenaires de planification pour formuler des objectifs d'offre ainsi que de critère dans le processus d'évaluation et de sélection des mesures d'aménagement.

Le plan sectoriel des transports, partie Infrastructure rail est ouvert à la consultation des parties prenantes jusqu'au 16 décembre 2024. Il intègre la nouvelle ligne Perroy – Morges ainsi que la 3ème voie Morges – Denges, projets déjà connus et en cours. Il intègre également une 4ème voie Morges – Renens, qui, selon le plan sectoriel, se situerait « sur la plateforme actuelle, qui devrait être élargie ».

Il est donc permis d'affirmer qu'à très long terme, Morges continuera d'être traversé par l'entier du trafic ferroviaire, tant voyageurs que marchandises entre Lausanne et Genève alors que dès le Boiron, le trafic sera réparti sur deux axes distincts.

En parallèle, la concrétisation territoriale Rail 2050 nous apprend que la Confédération envisage de classer Morges comme « centre urbain », soit en 4ème position sur 6 dans la hiérarchisation des centres. Morges ne serait ainsi plus desservie par le transport à longue distance mais uniquement par le réseau des villes et plus concrètement uniquement par les axes Genève – Nyon – Neuchâtel ainsi que Genève – Nyon – Lausanne.

Le risque existe donc que les Morgiens et les Morgiennes voient passer les trains... tout droit, sans pouvoir en profiter ! Tout ceci alors que les nuisances sonores ou les risques liés aux accidents majeurs, tant du train que de l'autoroute, seront toujours présents et impacteront toujours la vie quotidienne des habitants de la Ville.

Dans ce contexte, je remercie la Municipalité de bien vouloir répondre aux questions suivantes :

1. Comment la Municipalité se positionne-t-elle concernant la consultation en cours du plan sectoriel de transports ?
2. La Municipalité prévoit-elle, conformément aux dispositions de la procédure en cours, faire part de sa position aux services cantonaux concernés, afin que les intérêts de la ville puissent aussi être pris en considération par l'administration fédérale ?

3. La Municipalité partage-t-elle la crainte de voir la qualité de la desserte de Morges se détériorer à l'avenir, du moins, en ce qui concerne les relations offertes ainsi que les liens avec les différentes parties du pays ?
4. De quels leviers la Municipalité dispose-t-elle pour garantir la présence de Morges sur le réseau ferroviaire longue distance suisse ?

Je vous remercie par avance pour les réponses à ces questions.

Morges, le 2 octobre 2024

Jonathan Müller

Interpellation : quelle gouvernance des TPM ?

Plus de 5 millions de francs au budget 2025, en augmentation de 16% par rapport à 2023, c'est ce que va payer la Ville de Morges pour les Transports publics morgiens (TPM) afin de couvrir le déficit du réseau urbain de transports public de Morges et environ.

Le montant est plus ou moins équivalent aux montants payés pour le réseau d'accueil de jour de l'enfance (AJEMA) ainsi que la Police Région Morges (PRM).

Alors que ces deux entités disposent chacune d'un comité directeur et d'un conseil intercommunal, avec leurs commissions des finances et de gestion, il n'en est rien pour les TPM.

La commission de gestion 2022 a tenté d'y voir plus clair, sans succès. De nombreuses questions restent ouvertes et la structure actuelle ne semble pas être à même d'effectuer un véritable contrôle des prestations effectuées par l'entreprise mandatée. Pour mémoire voici quelques extraits du rapport de gestion 2022 :

- Des analyses à ce sujet (mise en place du nouveau réseau en juillet 2022) n'ont pas été montrées ou discutées au comité des TPM. Des discussions quant à l'évolution future des TPM n'ont pas eu lieu en 2022.
- Les TPM, simple entente intercommunale, sans personnalité juridique et sans budget propre ni personnel, n'est pas en mesure de vérifier ces indices (de qualité)
- La commune de Morges est cosignataire de la convention entre les communes partenaires des transports publics urbains de Morges et environs. Les délégués des communes ne se sont pas réunis en 2022. En conséquence aucun sujet a été traité. Il n'y avait pas de missions du représentant de la commune au sein du comité exécutif.

La commission des finances, dans son rapport sur l'arrêté d'imposition 2025 a également avoué son impuissance face aux calculs du COMEX TPM.

La Municipalité est invitée à répondre aux questions suivantes :

1. Comment est assurée le contrôle de la gestion, de l'efficacité et de la qualité des prestations facturées par les TPM ?
2. Comment sont définies et quelles sont les missions du représentant de la Municipalité auprès du comité exécutif des TPM ?
3. Comment la Municipalité évalue-t-elle la situation actuelle concernant la gestion et la gouvernance des TPM ?
4. Quelles mesures pourraient être prise afin de renforcer la transparence sur les activités des TPM et si nécessaire, le contrôle de la gestion des TPM ? Une publication auprès du Conseil communal des indicateurs et autres données de gestion des TPM est-elle envisageable ?

Je vous remercie par avance pour les réponses à ces questions.

Morges, le 2 octobre 2024

Michael Francescato

